



PÉNIBILITÉ

RÉFORME DES RETRAITES

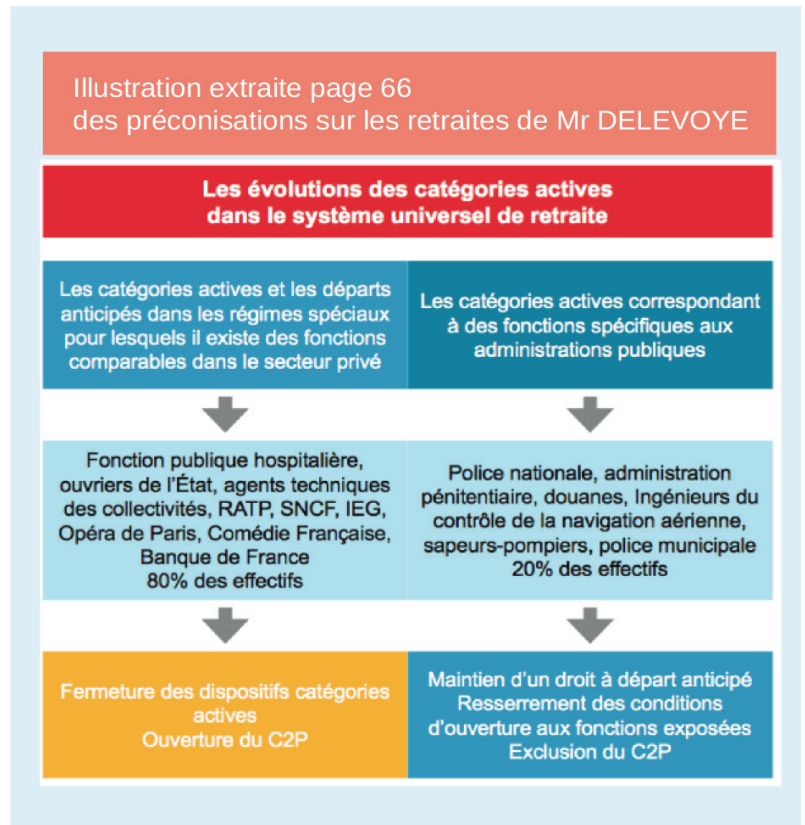
Disparition programmée de la catégorie active, système de reconnaissance de la pénibilité dans la FPH

JEUDI 5

D
É
C
E
M
B
R
E

Les préconisations contenues dans le rapport Delevoye sont claires pour la Police, la Douane, les Sapeurs-Pompiers professionnels,... Il serait prévu le maintien de la possibilité d'un départ anticipé 5 ans avant l'âge d'ouverture des droits pour la reconnaissance de la pénibilité de leur travail et ce n'est que légitime.

Par contre, pour les hospitalier.e.s de la filière soins, la catégorie active se verrait remise en cause dans les établissements publics.



QUELLES CONSEQUENCES ?

Le terme « catégorie active », dénomination juridique de la reconnaissance de la pénibilité dans la Fonction Publique Hospitalière, permet de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à la retraite dès l'âge de 57 ans (qui était auparavant à 55 ans), au lieu de 62 ans.

Ce départ anticipé ne représente pas une véritable reconnaissance, puisque celles et ceux qui choisissent de partir à 57 ans voient le montant de leur pension amputée du fait d'une carrière incomplète.

2019

HOPITAL PUBLIC, ALERTE!

C'EST INACCEPTABLE au vu des conditions de travail déplorables et particulièrement pénibles dans les hôpitaux, les EHPAD, les services de Psychiatrie, l'Action Sociale, la réforme envisagée symbolise une régression majeure.

Cela fait pourtant de nombreux mois que ces personnels tentent de faire entendre à ce gouvernement combien leurs conditions de travail sont pénibles et les salaires minables.

Cette attitude démontre l'absence totale de considération qu'accorde la ministre envers les professionnel.le.s des établissements de santé !!!!

Ensemble, relevons le défi, mobilisons-nous pour que ce projet de réforme soit retiré pour défendre la CNRACL, pour le changement et l'arrêt des politiques et des réformes régressives -> Gagnons de nouveaux droits.

Revendiquons le maintien de la catégorie active et une réelle reconnaissance de la pénibilité de nos métiers par un départ anticipé à 57 ans sans baisse de pension. Gagnons un trimestre validé et cotisé par année d'exposition.

**RENDEZ-VOUS A 13H30
PARVIS DE LA GARE DU MANS**

